



**SITE INTERNET**  
<http://www.sppuqtr.ca>

Volume 06 / no 4 / 18 septembre 2003

## Plan d'action syndical 2003-2004



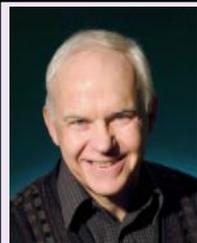
**MME GINETTE PLESSIS-BÉLAÏR**  
professeure au Département des sciences de l'éducation  
Présidente et Vice-présidente  
intérimaire aux relations de travail  
du SPPUQTR

**I**l est de tradition dans notre Syndicat de faire un bilan des activités syndicales au mois de juin de chaque année et de planifier l'action pour la prochaine année. Le plan d'action 2003-2004 met l'accent sur l'amélioration générale du climat de travail en privilégiant différents axes qui constituent autant de possibilités de se donner les moyens d'y travailler. Bien sûr, il ne s'agit là que des dossiers qui auront la priorité cette année et non de l'ensemble de tous les dossiers dans lesquels nous intervenons déjà, où dans lesquels nous serons appelés à nous impliquer.

Améliorer le climat de travail, c'est, entre autres, décider entre nous de mieux comprendre la réalité de chacun et peut-être de faire disparaître certains préjugés qui vont souvent dans le sens du : « nous, on travaille

fort, mais les autres... »!? Une chronique entreprise par notre secrétaire, Alain Chalifour, constitue d'ailleurs un clin d'œil dans ce sens.

Le Conseil syndical, constitué des délégués syndicaux de chacun des départements, est également un lieu d'échanges et de prises de position qui permet à tous ces professeurs-délégués de réfléchir ensemble sur les grands enjeux de notre Université. Cette année, dans le cadre des pourparlers dans les comités paritaires découlant de la nouvelle convention collective, au-delà de ce que nous pouvons en expliquer dans le Point d'ancre ou dans les « Infos-CC », ce sont les délégués syndicaux qui sont les mieux informés. Nous souhaitons rappeler à tous que le travail des délégués est vital pour notre organisation et que ce travail a peut-être un peu trop tendance à être fait dans l'ombre. Les délégués sont des professeurs qui en plus de leur enseignement et de leur recherche trouvent le temps de s'impliquer dans le fonctionnement de l'Université. Nous souhaitons, cette année, mettre davantage leur rôle de délégués en lumière, tout en les remerciant.



### Un VPRT en convalescence

Le vice-président aux relations de travail, Pierre-Léon Trempe, professeur au Département des sciences de l'éducation a connu de petits ennuis de santé durant la période estivale. Il a dû subir une intervention chirurgicale à l'Institut de cardiologie de Montréal le 21 août dernier. Il sera en convalescence une grande partie de la session d'automne. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Le Comité exécutif du Syndicat a décidé de confier les responsabilités du VPRT à la Présidente durant son absence.

Le développement de l'Intersyndicale constitue un autre axe possible d'amélioration du climat de travail. Rien de tel que de se dire d'un syndicat à l'autre notre lecture (souvent, ô combien semblable!) des situations, pour établir ensemble des moyens d'action, mais également pour faire en sorte, comprenant mieux la réalité de l'autre, de travailler davantage en collaboration.

L'accueil des nouveaux professeurs, c'est aussi l'espoir qu'ils choisissent l'UQTR pour poursuivre leur carrière. Dans un contexte de pénurie où les universités se font une lutte féroce pour embaucher de nouveaux professeurs, il y a souvent beaucoup d'argent

d'impliqué. À ce jeu là, l'UQTR ne peut être gagnante... Pourtant, plusieurs pensent que la très grande majorité des professeurs d'université ne choisissent pas cette carrière pour devenir millionnaire! La qualité du milieu de travail est majeure : des moyens adéquats et une infrastructure efficace pour bien mener leur recherche, une aide concrète pour les jeunes parents au travail, une intégration véritable au milieu, une ambiance générale agréable et d'entraide... autant de moyens possibles qui relèvent davantage de la bonne volonté de chacun que d'investissements monétaires massifs.

Et puis, si on se parlait d'un salon des personnels, avec foyer! Ça non plus, ce n'est pas bien cher... mais ça change radicalement l'ambiance!

**Bonne rentrée!**

## SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION SYNDICAL 2003-2004

### Actions prioritaires

1. **Mener à terme les négociations entreprises dans les comités paritaires découlant de la nouvelle convention collective**
2. **Favoriser la création de l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR**
3. **Valoriser le travail des délégués syndicaux**
4. **Discuter avec la Direction de l'UQTR de la possibilité d'offrir des activités de formation complémentaire aux professeurs**
5. **Améliorer l'accueil des nouveaux professeurs**
6. **S'impliquer dans le processus d'adoption du Plan de développement 2004-2007 de l'UQTR**

### Autres activités syndicales

#### Relations de travail

- Publier un bulletin consacré aux relations de travail et au cheminement de la négociation (VPRT)
- Placer sur Internet une version commentée de la convention collective (VPRT)

#### Formation et services aux membres

- Offrir des ateliers de planification financière pour les professeurs en début de carrière (CSC)
- Offrir des ateliers de préparation à la retraite pour les professeurs en fin de carrière (CSC)

- Offrir une série de dîners-conférences (CSC)
- Offrir des ateliers d'information aux nouveaux professeurs et professeurs (CAU-CSC)
- Encadrer davantage les professeurs qui font une demande de promotion (CRT-CSC)

#### Représentation nationale

- Maintenir et accentuer l'implication du SPPUQTR au sein des organismes de représentation nationale des professeurs d'université (FQPPU, CLIUQ) (CX)
- Maintenir et accentuer l'implication du SPPUQTR au sein des organismes de concertation sur les régimes de retraite et d'assurances collectives du réseau de l'UQ (CIRRAC, CRAC, CRUQ, Cartel de négociation, etc.) (CX)

#### Implication dans le milieu

- Faire la promotion des bourses d'études offertes par le SPPUQTR aux étudiants et aux étudiantes de l'UQTR (CX)
- Reconduire le protocole d'entente pour le concours Branche-toi sur l'UQTR!

#### Autres

- Faire mise à jour des plaques du tableau commémoratif
- Faire mise à jour des notices biographiques des professeurs sur le site Internet du Syndicat
- Procéder à la réécriture des statuts et des règlements du Syndicat.

---

CX =	Comité exécutif
CSC =	Comité des services à la collectivité
CRT =	Comité des relations de travail
CAU =	Comité des affaires universitaires

# EN DISANT N'IMPORTE QUOI SUR N'IMPORTE QUI AVEC TOUS

## LES PRÉJUGÉS DE COULOIR



**M. ALAIN CHALIFOUR**  
professeur au Département de mathématiques et  
d'informatique

Secrétaire du SPPUQTR

### MIEUX SE CONNAÎTRE

#### (CHRONIQUE DU SECRÉTAIRE)

##### Préambule

J'espère que ma chronique portant sur la géographie n'a pas froissé les cartes de mes ami(e)s géographes et qu'elle a su, sans nécessairement plaire, vous ravir de par son ton, sur un sol bémol bien sûr. Nous demeurons tout de même sérieux et nous poursuivons cette fois-ci avec la comptabilité. Je sens déjà l'auditoire inquiet. Je me permettrai, question de lancer la plume sur le papier, quelques anecdotes personnelles pour mieux démarrer mes textes. Mon collègue Stéphane Campeau de géographie s'était promis de répondre aux préjugés sur la géographie mais bon ..... il devait être très occupé sur le terrain et il n'en est pas revenu froissé.

##### Rappel des règles du jeu.

Règle 1 : je me permets, avec tous les préjugés possibles, qui ne sont pas nécessairement les miens mais un ensemble de oui-dire, de décrire ce que je crois être la réalité d'un département ou d'une section cible, soit la tâche d'un professeur dans une discipline donnée. Puisque je connais trop bien mon département, je laisserai

donc le soin à quelqu'un d'autre de le décrire.

Règle 2 : je ne serai pas tout à fait sérieux, le doute sur mes propos doit subsister.

Règle 3 : on ne m'attaquera pas, étant donné la règle 2.

Règle 4 : on devra me répondre, sans être trop précieux, tout en étant correct, afin que mes préjugés (ou ceux que j'emprunterais) se dissipent. Avertissement : si vous êtes trop sérieux, les préjugés risquent de s'accroître. Le but de la réponse à cette rubrique est de mieux connaître la tâche du professeur ciblé et non de décrire dans un essai digne d'une thèse la discipline en soi. Un brin d'humour sera apprécié de toutes et tous.

Règle 5 : votre réponse sera publiée. Si plusieurs réponses sont retournées, la moins universitaire sera publiée..... On se comprend. Avertissement : ne partez pas une guerre entre collègues si jamais vous n'êtes pas d'accord avec la réponse d'un pair. On connaît déjà. Le rédacteur de la rubrique se dégage de toutes responsabilités à cet égard.

Règle 6 : le but de la rubrique est de mieux se connaître et non de mieux se haïr.

Règle 7 : si les règles ne sont pas respectées .... Go To Jail et vous ne retirez aucun bénéfice.

## Mes préjugés sur la comptabilité

Petit, mais pas trop, fin secondaire et début collégial, je me suis rendu âprement à vélo à Terrebonne pour y revoir une amie d'enfance de mon village, qui portait à l'époque le nom divin de Saint-Elzéar (pas l'amie, le village). Rendu au domicile de ces bonnes gens, on me fit asseoir à la cuisine, on m'offrit un breuvage revigorant non coloré, et on me demanda des nouvelles de St-Elzéar, lequel était mort bien avant le village qui fait maintenant partie de Ville de Laval. Un peu plus tard le père Vimont avait supplanté sur la croix et sur les pancartes du village le Saint Elzéar, question de modernité. Autour de la table, une question vint parmi d'autres, "Alain ... que comptes-tu faire dans la vie?". Bof! des études universitaires en mathématiques. Cette réponse les a fait sursauter (comme vous! car qui voudrait devenir pauvre mais instruit) et j'entendis : Ah! tu veux être comptable ! Ils pensaient que je voulais devenir riche. Ils n'avaient rien compris. On s'entend là-dessus. J'ai eu beau expliquer que les mathématiques ne se faisaient

pas sur une feuille verte avec des colonnes numérotées, la version moderne s'appelle un tableur de type Excel (pour excellent) ou Lotus1-2-3 (pour les trafiquants sûrement), que le symbole "-" devant un nombre avait été remplacé par des parenthèses comme si on voulait dire "chut ! on le dit pas", que les théorèmes ne parlaient pas de déficit, si ce n'est d'entropie ou d'énergie, que les matrices définies positives n'avaient rien à voir avec un profit, ni que l'intégrale de Riemann n'est une règle de déontologie sur l'intégrité des chiffres comptables. Effectivement, en comptabilité on aimerait que les infiniment grands soient des profits (théorie créditiste) et que les infiniment petits soient les déficits de notre Université. Évidemment, les nombres irrationnels, c'est pour les comptables à congédier et les rationnels c'est dangereux car il faut partager, fractionner, ce qui divise le tout et on aime bien, en général, obtenir la plus grande part du gâteau (clin d'œil bien sûr).

Ce fut mon premier contact difficile avec la comptabilité car mon père était ouvrier, donc pas de comptable, et de toute façon c'est ma bonne maman qui gérait les finances. Les placements de mes parents se résumaient à ceci : la maison, le fond de pension de papa, moi et voter vers le centre avec un léger écart-type pour maintenir les autres pensions et la langue française.

Mon second contact avec la comptabilité s'opéra avec les H.E.C. Une école à part, à l'Université de Montréal. Le nouveau bâtiment des H.E.C a d'ailleurs été localisé en un nouveau lieu, encore à part mais avec une allure de bourse bien nantie.

Mais comment voit-on les comptables ? Pas souvent. Ce sont des gens de terrain, comme les bio-écologistes et les géographes. Ils sont toujours à l'extérieur à cueillir des données qui serviront à l'élaboration de nouvelles théories comptables ou pour vérifier si ces théories sont applicables. Ceux de l'université, ça s'entend, car les autres sont dans des bureaux avec une casquette qui n'a qu'une palette, ils ont les manches retroussées, ils ont des ronds de cuir aux coudes de leur pourpoint et on attend d'eux que les chiffres parlent. Ce concept est tout de même intéressant. Car des chiffres qui parlent, c'est révélateur. Mais mentent-ils ? En effet, l'adage dit, que l'on peut faire dire aux chiffres ce que l'on veut, j'en conclus que c'est celui qui leur a appris à parler qui pourrait mentir, ou dire la vérité. Je vous fais remarquer qu'un théorème ne peut mentir car il est vrai ou répond aux critères de vérification. Heureusement, il y a la vérification comptable. C'est-à-dire qu'un autre individu, un pair, qui lui aussi a montré à parler aux chiffres, écoute les chiffres de l'autre et déclare si son pair a fait des impairs. Dès que le formateur et l'écouteur sont d'accord, alors tout est vrai. C'est vraiment l'idéal. C'est ce qu'on appelle : assurer l'Ordre dans la profession. Quoique les assurances, ça se paie et il faut à nouveau un comptable.

Mais je concède une chose, la comptabilité précède les mathématiques, du moins dans l'intention. Car, mesurer la hauteur d'une pyramide, c'est bien beau, mais comptabiliser les revenus et les dépenses du coût d'accès des visiteurs et d'entretien de l'infrastructure est certes plus intéressant puisque le pharaon doit assumer la gestion du royaume et en assurer la pérennité. Les visiteurs venant de l'extérieur du royaume, il faut déjà appliquer des règles de trois (une difficulté encore reconnue au XXI<sup>e</sup> siècle) afin de manipuler les devises. Excusez ! Remettre le change et percevoir (avec une escorte bien armée) les impôts ou redevances chez les bourgeois. À l'époque, l'or était aux bourgeois et les moutons aux autres. Ce qui a peu changé. Mais les taux de change et les bilans financiers (afin que ne tombent pas les têtes d'éventuels voleurs du royaume) sont des tâches de juniors, de clerks voyants. Parlons plutôt des grandes finances de l'État, l'origine réelle de la comptabilité. En effet, transiger ici et là, payer les comptes, les perçus et les mauvaises perceptions, les non-perçus et les perdus dans des transferts aux Bahamas sous le couvert d'un chapeau Panama sont monnaie courante. Il y d'autres comptabilités plus subtiles, avec un nombre de colonnes qui grandit avec l'évolution du commerce et des États. En effet, il y a l'impôt. Celle des particuliers qui se fait tout particulièrement sur le web ou chez H&R cube (la racine cubique des

impôts payés ou sauvés en frais de service) et, bien entendu, celle des corporations, des grandes entreprises. L'État s'étant assuré que tout particulier le demeure, à moins d'avoir un bon spécialiste (tautologique, car tout spécialiste est bon ... on le sait trop) qui en toute conformité avec les lois, us et coutumes, incorpore des dépenses inadmissibles dans la bonne case (ex : TWA vol 709 à destination des Bahamas). Mais tout cela doit se faire dans le particulier. Je comprends donc que le pluriel des sciences comptables vient de la multitude des applications de la comptabilité.

Je comprends aussi de mieux en mieux le mot science dans la description de cette discipline, qui demande du doigté, une faculté innée pour les chiffres. C'est un art. En effet, un rapport d'impôt (formule compliquée plutôt que simplifiée) est en soit une aventure aussi complexe qu'isoler une protéine. Prenons mon cas, je fais une simple bijection entre mes relevés si gentiment fournis par mon employeur et le formulaire d'impôt sur lequel on m'indique clairement ... mets ce qu'il y a sur le T4 case d sur la ligne 204 et soustrais le montant de la ligne 123 et si c'est négatif, tais-toi. Je n'aurais jamais imaginé que l'on pouvait faire plus. C'est un art méconnu pour moi que de répondre à côté de ce qui est indiqué. Il y a certes anguille sous roche et vite ment qu'un biologiste vienne à mon secours. Je demeure encore étonné que l'on fasse appel à un comptable pour sauver de l'impôt car cela signifie que les divers paliers de gouvernements n'en ont pas pour refaire mes calculs et que, de toute évidence, on cherche à me voler en m'obligeant à répondre correctement aux formulaires fournis. On conclurait, dans une même envolée, que le comptable est mon sauveur car il me protège des pièges semés par nos administrateurs de l'État, qui veulent prendre mes moutons. Car sans moutons on dort mal, on ne peut plus les compter.

**MA COLLÈGUE JOCELYNE GOSSELIN A PROMIS DE ME RÉPONDRE DU TACT AU TACT.... IL EST CERTAIN QUE NOUS AURONS UNE RÉPLIQUE QUI LUI FERA HONNEUR, EN TOUTE ÉQUITÉ.**

P.S. Ma prochaine cible ... on fera une pirouette du côté des *sciences de l'activité physique* car déjà je sens que j'ai la forme après m'être entraîné sur deux disciplines. Si vous avez des préjugés à partager, veuillez me les acheminer (que des thèmes) pour alimenter ceux que je pourrais déjà avoir. Confidentialité

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**jeudi 25 septembre 2003,**

**12h, local 1006, Pavillon**

**Pierre-Boucher**

# LA GARDE DES ENFANTS EN MILIEU UNIVERSITAIRE



**M. ALAIN CHALIFOUR**  
professeur au Département de mathématiques  
et d'informatique

**Secrétaire du SPPUQTR**

**J**e suis d'accord avec vous .... je n'ai pas d'enfant alors de quoi je me mêle ? Il n'est pas dit qu'un jour je ne me laisserai pas tenter par une descendance nombreuse même si je ne suis pas un riche personnage comme l'était Chaplin pour procréer jusqu'à un âge avancé tout en assurant l'avenir de sa progéniture. Supposons (hypothèse) que j'ai un enfant et que je dois lui trouver une garderie près de mon travail, c'est-à-dire près de l'Université. Bien sûr ! il y a La Culbute, tout près. Or, la probabilité de lui trouver une place dans les 3 ans à venir (si ce n'est plus) est égale à zéro ou à un petit epsilon tout menu qui suce son pouce. Sinon, tous mes collègues du département y auraient leurs enfants et apparemment aucun n'a cette chance. Je me souviens de ces belles années soixante-dix où le monde des garderies bougeait énormément et où on rêvait d'une politique sociale progressiste à cet égard, en l'occurrence les garderies en milieu de travail. Et j'en passe. Niet ! Rien de tout cela, même pas de Perestroïka à l'horizon. Pour une Université, grand lieu du développement, du savoir et de l'organisationnel, nous faisons parent pauvre à cet égard. Pourtant, nos jeunes (et moins jeunes) collègues, en âge de produire et de se reproduire ont ou auront éventuellement des enfants pour alimenter nos classes d'ici quelques années. Sans oublier nos collègues de tous les services universitaires qui sont jeunes parents ainsi que tous ces étudiants et étudiantes qu'il n'est pas rare de voir jeunes bébés en bandoulière. Sans oublier, les nouvelles tendances qui conduisent au reparentâge (expression libre) qui nous guette à tout âge... cinq

pères, huit mères, quinze grand-parents et une famille dont l'organigramme est plus long que la liste des équipes d'une association sportive réparties dans plusieurs divisions.

Une solution ...une seconde garderie! Mieux encore, un espace de service de garde de courte durée à l'intérieur de nos murs, géré par une intersyndicale et/ou l'AGEUQTR et/ou l'association des étudiant(e)s en enseignement préscolaire et primaire qui en assurerait la permanence. Je suis certain que bien des étudiant(e)s et les personnels de l'UQTR seraient heureux, en échange de quelques péculos, de laisser bébé ou le jeune préscolaire à ce service de garde le temps de faire la queue pour régler quelques problèmes administratifs ou le temps d'un cours ou d'un examen. Tout parent à l'emploi de l'UQTR ou étudiant(e) n'aurait qu'à y laisser l'enfant quelques heures sans avoir à faire des pieds et des mains pour trouver une solution lorsque le conjoint doit prolonger ses heures de travail et que le jeune canard de la portée ne sait plus où patauger. Quelques livres de la coopérative ou quelques rejets de la bibliothèque feront une belle décoration .... sans oublier une toilette et une table à langer.... On en trouve dans les Boeing, pourquoi pas à l'UQTR !

Nous pouvons rêver à un milieu de travail et d'études idéal, n'est-ce pas ? Et que de voir une ribambelle de tout-petits dans notre environnement ne pourrait que fortifier notre raison d'être d'éducateur et nous faire sourire plus souvent. Après ce service essentiel, on pourra s'attaquer au rêve de nombreux collègues qu'est un "graduate club" (ou faculty club)? ou autre endroit de détente .... Avant tout, il faut être détendu et avoir le temps !

## DÎNER-RENCONTRE

### LE FESTIVAL DE POÉSIE DE TROIS-RIVIÈRES

Conférencier

**Gaston Bellemare, président-fondateur**

**jeudi 9 octobre, 12h, local 1093 Ringuet.**

**Un dîner est servi. Il faut donc réserver votre place en téléphonant au poste 2388.**

## PRENEZ NOTE!

### RÉGIME DE RETRAITE

DE L'UQ (RRUQ)

Assemblée générale annuelle  
mercredi 8 octobre 9h30  
local à déterminer

## Souper marocain

Jeudi 20 novembre, 18h

Pour les professeurs et  
leurs conjoints

Nombre de places limitées.

Retenez la vôtre en télépho-  
nant au poste 2388

# ÉLECTIONS

Au conseil d'administration de l'UQTR

Les représentants des professeurs occupent trois des treize postes du conseil d'administration de l'UQTR. Les mandats sont de trois ans, renouvelables une seule fois. Les représentants ne sont pas choisis par secteur disciplinaire.

Les mandats des professeurs **Jean-Claude Bernatchez**, Département des sciences de la gestion, et **Claude Genest**, Département des sciences humaines (section géographie), se terminent en février 2004. Les deux peuvent solliciter un renouvellement de mandat.

Comme le choix des professeurs doit être entériné par le conseil des ministres, plusieurs mois s'écoulent entre la date des élections et le début du mandat. C'est pour cette raison que le Comité exécutif a décidé de faire l'élection en septembre plutôt qu'en mars 2004.

Si vous êtes intéressé à déposer votre candidature pour l'un des postes de représentant des professeurs au conseil d'administration, nous vous invitons à compléter le bulletin de mise en candidature ci-joint et à le retourner au Secrétariat du Syndicat (local 1115 Pavillon Ringuet) avant l'assemblée général du 25 septembre prochain.

Je \_\_\_\_\_ du Département de \_\_\_\_\_

Appuyé-e par \_\_\_\_\_ du Département de \_\_\_\_\_

dépose ma candidature comme représentant des professeurs au conseil d'administration de l'UQTR.

Signature du candidat : \_\_\_\_\_

Signature du proposeur : \_\_\_\_\_

**BULLETIN**

# Bourses d'études Offertes par le Syndicat

Depuis le début des années 1980, le Syndicat des professeurs des professeures a remis plus de 170 000 \$ en bourses d'études à des étudiants de l'UQTR. En 2002 seulement, cette aide directe à la poursuite d'études universitaires s'élevait à 14 500 \$.

Ces bourses d'excellence sont attribuées aux étudiantes et aux étudiants à plein temps de toutes les disciplines universitaires. La sélection des candidats s'effectue à partir de la qualité du dossier scolaire, de l'implication au sein de la communauté et des besoins financiers.

Le Syndicat révisé régulièrement les critères généraux d'attribution et le Service aux étudiants de l'UQTR fait la promotion des bourses, analyse les candidatures reçues et choisit les récipiendaires. Depuis 2002, un professeur, membre du Comité des services à la collectivité, siège au jury d'attribution des bourses.

Pour 2003-2004, les critères d'attribution des bourses d'études universitaires offertes par le Syndicat sont les suivants :

## Critères généraux de sélection :

- L'excellence du dossier scolaire;
- Les besoins financiers;
- L'implication dans la communauté universitaire.

Le Comité de sélection privilégiera les étudiants n'ayant pas reçu, au cours de l'année d'attribution, de bourses de la Fondation de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Les bourses seront réparties entre les différents départements.

## 1er cycle - Tous les domaines.

Admissibilité :

- être citoyen canadien ou résident permanent;
- être inscrit à temps plein aux sessions d'automne et d'hiver à un programme d'études menant à l'obtention d'un grade de bachelier à l'UQTR;
- avoir complété et réussi entre 30 et 66 crédits pour les baccalauréats de 90 crédits, et entre 30 et 89 crédits pour les baccalauréats de 120-130 crédits;
- avoir terminé un minimum de deux trimestres et un maximum de six trimestres d'études pour les étudiants au doctorat de premier cycle en chiropratique;
- être obligatoirement inscrits à l'UQTR à la session qui suit la remise de bourse.

Nombre : 8.

Valeur : 500 \$.

Date limite : 30 septembre 2003.

Restriction : la bourse ne peut être attribuée 2 fois à un même étudiant pour le même niveau.

## 3e cycle - Tous les domaines.

Admissibilité :

- être citoyen canadien ou résident permanent;
- être inscrit à temps plein aux sessions d'automne et d'hiver à un programme d'études menant à l'obtention d'un diplôme de 3e cycle à l'UQTR;
- être obligatoirement inscrits à l'UQTR à la session qui suit la remise de bourses;
- soumettre une ou des lettres de recommandation.

Nombre : 1

Valeur : 2 500 \$

Date limite : 30 septembre 2003.

Restriction : la bourse ne peut être attribuée 2 fois à un même étudiant pour le même niveau.

## 2e cycle - Tous les domaines.

Admissibilité :

- être citoyen canadien ou résident permanent;
- être inscrit à temps plein aux sessions d'automne et d'hiver à un programme d'études menant à l'obtention d'un diplôme de 2e cycle à l'UQTR;
- être obligatoirement inscrits à l'UQTR (à la maîtrise ou au doctorat) à la session qui suit la remise de bourses.
- soumettre une ou des lettres de recommandation.

Nombre : 4.

Valeur : 1 250 \$.

Date limite : 30 septembre 2003.

Restriction : la bourse ne peut être attribuée 2 fois à un même étudiant pour le même niveau.

## Bourse de «RETOUR AUX ÉTUDES»

1er cycle - Tous les domaines.

Admissibilité :

- être citoyen canadien ou résident permanent;
- avoir complété un minimum de 30 crédits et ne pas en être à la dernière année de son programme d'études;
- être inscrit à temps complet aux sessions d'automne et d'hiver;
- avoir été sur le marché du travail au moins 5 ans avant son inscription à l'UQTR.

Nombre : 1.

Valeur : 500 \$.

Date limite : 30 septembre 2003.

Restriction : la bourse ne peut être attribuée 2 fois à un même étudiant pour le même niveau.

# Le salaire du professeur d'université



**M. CLAUDE GENEST**  
professeur au Département des  
sciences humaines (section  
géographie)

**Vice-président aux services à la  
collectivité du SPPUQTR**

Une récente étude menée par le Syndicat des professeurs de l'Université Laval dans le prolongement du Comité d'analyse de la gestion institutionnelle (CAGI) de l'Université Laval, dont nous avons copie au bureau du Syndicat, démontre, entre autres choses, l'érosion du pouvoir d'achat et la non-compétitivité des échelles salariales à l'Université Laval, ce qui a pour effet de rendre plus difficile le recrutement et la rétention du personnel enseignant (Le SPULTIN du 6 juin 2003).

Il est noté «qu'il est illusoire d'espérer maintenir le pouvoir d'attraction et de rétention d'un établissement, dès lors qu'en dollars constants, les conditions salariales à l'embauche et en cours d'emploi ne cessent de se détériorer depuis une dizaine d'années.»

L'étude démontre qu'un individu embauché en 1985 à l'échelon 5 du rang d'adjoint dispose d'un pouvoir d'achat, en 2003, 8% inférieur à ce à quoi il aurait eu droit à la fin des années 1980. À l'autre bout, le titulaire, échelon 30, a la chute la plus marquée, soit 8,7% de diminution du pouvoir d'achat entre 1990 et 2003.

## Le salaire net

En faisant du rangement durant l'été, je suis tombé sur une chemise dans laquelle j'accumule mes talons de paye depuis décembre 1991.

En feuilletant ces pages, je me suis aperçu que mon salaire ne s'est pas tellement amélioré ces 11 dernières années. Je me suis intéressé au salaire net, car c'est ce qui me permet d'affronter la vie. Pour le brut, deux autorités s'en occupent bien gaillardement par les retenues à la source. En raison de ces retenues qui sont différentes d'une personne à l'autre en fonction de son statut d'imposition, nous ne pouvons trop nous comparer, mais essayez donc, en relevant vos talons de paye, de comparer sur une longue période, juste pour voir votre taux "d'amélioration".

J'ai donc fait un tableau en prenant les périodes de payes qui présentent le plus de constance et qui sont les plus représentatives de la période avant juin où les retenues sont plus importantes et de la période après juin où les retenues sont moindres. Soit les 9<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> payes, elles sont situées hors période de REER, de primes, de remboursements de frais de scolarité, etc. Ces deux points d'observation allégeront votre recherche.

L'augmentation du salaire net en 11 ans représente 135,57\$ de plus à la 9<sup>e</sup> paye de 2002 et 264,61 \$ de plus à la 18<sup>e</sup> paye de 2002. Le salaire net aurait augmenté de 9,75% pour les salaires avant juin et 17,36 % après juin. Une moyenne non pondérée de 13,56% en 11 ans, soit 1,21% par année, mais cela aurait été moindre si je n'étais passé en classe IV en juin 2001. Sans le passage d'échelon, cela ne représenterait que 0,98% par an.

J'ai retrouvé les feuilles accompagnant les talons de paie, où le gouvernement nous a coupé nos salaires gaillardement de 1% puis de 3% durant une période de près de deux ans, tout en nous gardant aussi à l'échelon de 1997 durant 2 ans.

Après avoir fait ces calculs, je me suis senti déprimé. Nous n'avons même pas suivi le coût de la vie des 11 dernières années. Par une autre manière, en relevant le salaire brut de mes T4 correspondant à ces années, mon augmentation de salaire brut a été de 37,9 %. Ce serait donc surtout l'impôt et autres retenues à la source, qui ont profité de mon travail, puisque nous vivons avec le salaire net. Or, cela représente 37,9% d'augmentation brute mais 13,56 % d'augmentation nette, l'impôt et autres retenues à la source seront partis avec 24,34%, soit les deux tiers de mon augmentation de salaire en 11 ans. Le T4 montre une augmentation nette de 1,23% par année.

Il serait intéressant que vous calculiez votre taux d'augmentation de salaire. Il me semble qu'on s'est fait passé plusieurs sapins.

## Retraites

Puisque notre retraite est basée sur les cinq meilleures années de salaire, notre niveau salarial a donc beaucoup d'importance.

## Les autres UQ

Lors de la dernière négociation salariale, le comité de négociation des professeurs de l'UQAM a pu augmenter de près de 10% les salaires, alors qu'on nous a toujours dit que la clause 22 est non-négociable, "c'est Québec qui décide!" Les professeurs de l'UQAM ont eu droit à l'augmentation. Puis les professeurs de l'UQAC l'ont demandée et ils l'ont obtenue. Les professeurs de l'UQ en Outaouais l'ont demandée et ils l'ont eue à leur tour. Il ne

## Évolution du chèque de paye

	9 <sup>e</sup> paye	18 <sup>e</sup> paye	
1992	1421,30 \$	1525,29 \$	
1993	1485,52	1540,93	loi 102 coupures de 1% et de 3%
1994	1242,13	1318,25	
1995	1205,71	1283,89	
1996	1263,70	1363,47	
1997	1250,63	1435,05	
1998	1046,20	1421,64	Échelon de 97
1999	1066,26	1469,44	Échelon de 97
2000	1327,29	1661,59/c13	
2001	1531,70	1885,21/c14	Classe IV
	7,74% /9an	8,9%/8an	
	0,86%/an	1,12	
2002	1559,87	1789,90	
moyenne	1309,12	1517,69	
Augmentation nette totale en 11 ans			9 <sup>e</sup> paye 18 <sup>e</sup> paye 135,57 \$ 264,61 \$
Augmentation nette par paye après 11 ans			12,32 \$ 24,06 \$
Augmentation nette par paye après 11 ans en %			9,75 % 17,36 %
Augmentation moyenne nette par année : 1,21 %			

manque que Rimouski et Trois-Rivières.

Il serait temps de s'occuper de nos affaires. Mesdames, Messieurs, faites vos calculs. Nos cadres supérieurs, dont notre Rectrice, a vu passer son salaire de 143 934 \$ en 2000-2001 à 175 213 \$ soit 31 279\$ de plus. Une augmentation de 45 % en trois ans. Nos vice-recteurs ont un salaire représentant 90% de celui de la Rectrice. Il y a fort peu de cadres moyens, avec diplôme de maîtrise ou pas, qui gagnent moins de 100 000\$, ce qu'aucun professeur ne

gagne. Certes, il y a matière à réfléchir.

*“ Quand le patron te raconte  
Que t'es adroit et gentil  
Sois sûr que t'es le nigaud  
Qui fait marcher son bateau ”*

*Félix Leclerc dans « Attends-moi, Ti-Gars »*

## AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS DU SPPUQTR

**Depuis plus d'une année, le Comité exécutif travaille à l'élaboration d'un projet d'amendements des statuts et des règlements du Syndicat.**

**Le Conseil syndical a consacré deux rencontres à l'étude du projet et en fait une recommandation positive pour l'Assemblée générale du 25 septembre prochain.**

**Comme le prévoient les statuts et les règlements, les professeurs recevront les propositions d'amendement avec l'avis de convocation de l'Assemblée générale.**

**Nous publions ici quelques commentaires sur les principaux amendements afin de mieux comprendre la démarche. Si vous souhaitez obtenir plus d'information sur les amendements proposés, nous vous invitons à communiquer avec votre délégué syndical ou avec un membre du Comité exécutif.**

### Article 8

#### Quorum lors des assemblées générales

Le Conseil syndical propose de faire passer le « gros quorum » de 20 à 25% des membres.

De plus, le « gros quorum » sera nécessaire pour voter la révocation d'un ou des membres du Comité exécutif. Actuellement, les statuts ne prévoient rien à ce niveau. Il serait donc possible, en tout temps, d'ajouter un point à l'ordre du jour d'une assemblée générale et de demander le vote pour la révocation d'un ou de l'ensemble des officiers.

Les amendements proposent (article 61) de baliser la démarche, en obligeant l'inscription du point à l'ordre du jour.

### Article 10

#### Assemblée générale statutaire

L'année financière du Syndicat se termine le 31 mars et le projet de budget est déposé lors de l'assemblée statutaire de septembre. Pendant six mois, le Syndicat fonctionne sans avoir fait adopter un projet de budget par les membres.

Les amendements proposés font en sorte que le Comité exécutif déposera la proposition de budget lors de l'assemblée générale statutaire de mars et soumettra un budget révisé en septembre.

### Article 11

#### Assemblée générale extraordinaire

Depuis plusieurs décennies, le Secrétariat du Syndicat ferme durant la période estivale (mi-juin à la mi-août).

L'amendement proposé vise à faire en sorte qu'il ne soit plus possible de convoquer une assemblée générale spéciale durant cette période.

Actuellement, une vingtaine de membres peuvent exiger la tenue

d'une assemblée générale spéciale. Le Conseil syndical propose de fixer le nombre à 10% des membres (actuellement environ 35 professeurs).

Le Conseil syndical propose aussi de retirer des statuts la possibilité de modifier, à la dernière minute, le projet d'ordre du jour. Comme il s'agit de la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, il apparaît important que les membres connaissent le sujet qui sera traité. Actuellement, il est possible d'amender le contenu de l'ordre du jour deux jours avant la tenue de l'assemblée.

### Article 21

#### Élections des officiers

Le projet vise à permettre aux professeurs intéressés à un poste au Comité exécutif du Syndicat de proposer leur candidature pour un mandat d'une ou deux années (actuellement un an seulement).

Le Conseil syndical souhaite aussi baliser davantage le processus électoral :

- Période formelle de mise en candidature;
- Publication de la liste des candidats;
- Vote à partir de la liste des membres avec boîte de scrutin et scrutateurs;
- Vote obligatoire même s'il n'y a qu'un candidat.

### Article 22

#### Vacance à un poste d'officier

Préciser que, lorsqu'il y a une vacance à un poste d'officier du Comité exécutif, le Conseil syndical procède à l'élection.

### Article 25

#### Comité des services à la collectivité

Préciser les responsabilités du Comité des services à la collectivité.

# Règles d'utilisation du fonds de réserve du Syndicat des professeurs et des professeures

**A**u moment de quitter la CSN, en 1977, le Syndicat des professeurs et des professeures a convenu de maintenir un taux de cotisation élevé (1,45% des salaires) afin de constituer un fonds de défense professionnel. Les capitaux accumulés dans ce fonds permettent de verser aux professeurs, en cas de conflit de travail, une partie de leur salaire net.

Les revenus importants générés par le fonds ont rapidement permis de réduire le taux de cotisation (actuellement 1%) et d'offrir aux professeurs de l'UQTR plus de services et d'activités.

Le fonds de réserve, qui s'élève aujourd'hui à environ 1,8 M\$, est composé à 60% de placements à revenus fixe et à 40% de fonds mutuels.

La gestion du fonds est confiée au Comité de gestion du fonds de réserve présidé par le Trésorier du Syndicat, le professeur Sylvain Beaudry, et où siègent quelques professeurs (Richard Hould, Département de psychologie, Ram Laksmanan, professeur retraité et Roger Savoie, Département des sciences comptables). Le Comité s'est doté d'une politique de gestion du fonds qui détermine le type de placement, la répartition entre les différents véhicules financiers, la répartition entre les firmes de courtage, etc.

Les pratiques de gestion établies au fil des années visaient essentiellement trois objectifs:

- obtenir les rendements nécessaires permettant d'indexer le

fonds au coût de la vie ;

- obtenir les rendements nécessaires permettant de financer une partie des coûts de fonctionnement régulier du Syndicat;
- obtenir les rendements nécessaires permettant de maintenir à 1% le taux de cotisation syndicale;

La situation boursière désastreuse des dernières années n'a pas permis de respecter intégralement les principes établis. Les résultats financiers déficitaires des années 2001, 2002 et 2003 ont obligé le Syndicat à puiser dans le capital sans permettre l'indexation.

Cette situation a incité le Comité exécutif et le Conseil syndical à s'interroger sur le montant minimal que le Syndicat devrait maintenir dans le fonds de réserve.

Ce questionnement a débouché sur l'élaboration de règles d'utilisation du fonds de réserve syndical. Ces règles ont été entérinées par le Conseil syndical et sont acheminées à l'assemblée générale pour adoption.

Les règles proposent d'établir un montant minimal qu'il faut maintenir dans le fonds pour assurer aux professeurs le versement de leur salaire net pendant une période d'un mois. Au-delà de ce montant, les sommes disponibles dans le fonds pourront être utilisées pour financer des projets spéciaux ou le fonctionnement régulier du Syndicat sans augmenter la cotisation syndicale.

## RÈGLES D'UTILISATION DU FONDS DE RÉSERVE DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES

- A Il est convenu d'ajouter ou de maintenir dans le fonds de réserve syndical, jusqu'à la fin de la convention collective (septembre 2006), les sommes correspondant au salaire moyen net de l'ensemble des professeurs et professeures, en poste au 1<sup>er</sup> juin de chacune des années, pour une période d'un mois.
- B Environ 950 000 \$. (salaire moyen net de 32 500 \$ x 340÷12) ;
- C Il est convenu d'ajouter ou de maintenir dans le fonds de réserve, jusqu'à la fin de la convention collective (septembre 2006), les sommes nécessaires permettant d'indexer le montant déterminé en a) selon le nombre de professeurs en poste au 1<sup>er</sup> juin et la croissance du salaire moyen des professeurs et professeures de l'UQTR ;
- D Il est convenu d'ajouter ou de maintenir dans le fonds de réserve, jusqu'à la fin de la convention collective (septembre 2006), les sommes nécessaires pour financer un maximum de 40% des coûts de fonctionnement du Syndicat des professeurs et des professeures ;
- E Il est convenu que le résiduel du total des sommes prévues en a), b) et c) qui se trouvent dans le fonds pourra être utilisé, selon les règles en vigueur, au financement du budget fonctionnement régulier et/ou aux projets spéciaux du Syndicat des professeurs et des professeures.
- F Il est convenu que ces règles d'utilisation seront révisées chaque année au moment d'élaborer le budget de fonctionnement du Syndicat des professeurs et des professeures. Le Comité exécutif, suite à la recommandation du Comité d'étude sur le fonds de réserve, fixera alors les paramètres financiers permettant de respecter les règles énoncées.

# Bourses d'études offertes par le Syndicat

**D**epuis plusieurs années, le Comité des services à la collectivité (CSC) remet annuellement plus de 20 000 \$ en bourses d'études.

Au niveau universitaire, ces bourses (11 500 \$) sont distribuées, selon des critères établis par le Syndicat, par un jury formé par le Service aux étudiants de l'UQTR. Un représentant du CSC siège à ce jury.

Au niveau collégial, les bourses (6 000 \$) transitent par le concours Branche-toi sur l'UQTR qui, en collaboration avec le Vice-rectorat associé aux services académiques et aux technologies des communications et d'autres partenaires, remet des prix d'une

valeur de 3 500 \$ à six étudiants des six collèges des régions Mauricie, Centre du Québec et Lanaudière qui s'inscrivent pour la première fois à l'UQTR.

Au niveau secondaire, le CSC distribue, dans dix écoles secondaires, des bourses de 100 \$ visant à encourager les élèves à poursuivre leurs études. Les membres du CSC et certains professeurs retraités assistent aux nombreux galas mérites des écoles pour remettre les prix devant les élèves et leurs parents. Il s'agit là d'une belle visibilité pour les professeurs de l'UQTR.

Depuis trois ans, le CSC a décidé de remettre des bourses spéciales de 75 \$ à trois élèves de l'École secondaire du Moulin. Cette école accueille des élèves présentant des comportements sociaux inadéquats. Ces bourses visent à reconnaître les efforts déployés par ceux-ci pour faciliter leur réintégration dans le réseau scolaire régulier.



**Les récipiendaires de l'École Du Moulin.**

*Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité, Nicolas Coones pour le secteur SAM (sport académique et motivation), Martin Champagne pour le secteur Du Moulin et Cynthia Lupien-Lafleur pour le secteur ISA (intégration sociale et académique par les arts).*



M. Ram Lakshmanan, professeur retraité et membre du CSC remettant une bourse de 100 \$ à Philippe Guèvremont de l'École Jean-Raimbault de Drummondville.

## CALENDRIER DU CSC

**L**e Comité des services à la collectivité regroupe quelques professeurs (Hélène Désaulniers, Département de mathématiques et d'informatique, Serge Dulac, Département des sciences de l'activité physique, Emmanuel Habimana, Département de psychologie et Ram Lakshmanan représentant les professeurs retraités), sous la présidence du professeur Claude Genest, qui sont intéressés à offrir à l'ensemble de leurs collègues des activités socioculturelles. En ce début de session, nous vous invitons à prendre note de celles qui pourraient vous intéresser.

### **Jeudi 9 octobre, 12h**

Dîner-conférence sur le Festival de poésie de Trois-Rivières avec son président fondateur Gaston Bellemare.

### **Jeudi 9 octobre, 15h**

Accueil des nouveaux professeurs.  
Activité qui s'adresse aux délégués syndicaux et aux directions de département qui accueillent des professeurs nouvellement arrivés.

### **Vendredi, 31 octobre 18h30**

Souper pour un deuxième groupe de professeurs ayant pris leur retraite en 2003.

### **Jeudi 20 novembre, 12h**

Dîner-conférence : Syndicat 101 pour les nouveaux professeurs avec Alain Ledoux, agent de recherche affecté aux relations de travail.

### **Jeudi 20 novembre, 18h**

Souper au restaurant le Baraka.  
Cuisine et musique marocaines seront à l'honneur.  
S'adresse aux professeurs et à leur conjoint. Nombre de places limitées.

### **Jeudi 4 décembre, 16h**

Remise des bourses d'études offertes par le Syndicat.  
S'adresse à l'ensemble des professeurs.

### **Jeudi 11 décembre, 12h**

Dîner-conférence sur un voyage en Chine avec Gilles Joubert.

## AVIS DE CONVOCATION

**Assemblée des professeurs et des professeures**  
**Jeudi, 25 septembre 2003, 12h**  
**Local 1006 Pierre-Boucher**

12h

**Buffet**

12h15

---

**Election de représentants des professeurs**

- Élection de deux (2) représentants des professeurs au conseil d'administration de l'UQTR

**107<sup>e</sup> assemblée générale statutaire**  
**jeudi, 25 septembre 2003, 12h45**  
**Local 1006 Pierre-Boucher**

12h45

---

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 106<sup>e</sup> assemblée
4. Affaires budgétaires :
  - Rapport financier au 31 mars 2003
  - Adoption des prévisions de revenus et de dépenses 2003-2004
  - Taux de cotisation syndicale pour 2003-2004
  - Nomination des vérificateurs pour 2003-2004
5. Dépôt du plan d'action 2003-2004 (*Point d'ancre*, vol. 06 no 04)
6. Projet d'amendements aux statuts et règlements
7. Règles d'utilisation du fonds de réserve syndical
8. Information sur le cheminement des comités paritaires
9. Affaires nouvelles
10. Levée de l'assemblée générale

### **Membres du Comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures 2003-2004**

Mme Ginette Plessis-Bélair, présidente, M. Pierre-Léon Trempe, vice-président aux relations de travail, M. Pierre-Simon Doyon, vice-président aux affaires syndicales, Mme Lucie Guillemette, vice-présidente aux affaires universitaires, M. Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité, M. Alain Chalifour, secrétaire et M. Sylvain Beaudry, trésorier.

#### **Le Point d'ancre est publié par le Comité exécutif**

Pour correspondance :  
SPPUQTR  
3351, boul. des Forges  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7  
Téléphone 819.376.5041  
Télécopieur 819.379.2341  
Courriel : Syndicat\_Professeurs\_uqtr.ca  
Internet : www.sppuqtr.ca



**Syndicat des professeurs  
et des professeures**  
Université du Québec à Trois-Rivières

**Le logo du Syndicat des professeurs et des professeures  
regroupe trois niveaux de signification :**

*le livre ouvert*  
*l'arbre en croissance*  
*les mains ouvertes vers les étudiants et la société*